



T2 A26 R+2

SURFACES HABITABLES	
Séjour - Cuisine	27.44 m <sup>2</sup>
Chambre 1	11.80 m <sup>2</sup>
SDB - WC	5.99 m <sup>2</sup>
TERRASSE	3.73 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL APPARTEMENT</b>	<b>45.23</b>

SURFACES EXTERIEURES	
Terrasse	3.73 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL surface extérieure</b>	<b>3.73</b>

SEUILS	Int Ext	Int Ext	Int Ext
	Type 1	Type 2	Type 3
LC	Volume complémentaire	EDEL	Tableau électrique
AV	Allège vitrée	VR	Volet roulant
GC	Garde-corps	VRE	Volet roulant électrique
PV	Pare-vue	TV	Prise télévision
PL	Placard		
LL	Lave-linge		
LV	Lave-vaisselle		
C	Cuisson		
R	Réfrigérateur		
TRI	Tri des déchets		
RP	Robinet de pulsage		

  

LEGENDE	Retombée de poutre	Faux-plafond	Limite carrelage
	Sèche-serviette	Radiateur	Fenêtre
Applique lumineuse ext.	Gaine technique	Porte-Fenêtre	

DATE: 15/02/2019 ECHELLE: 1/50 INDICE: -

**MFR** ARCHITECTES  
10 rue de Paradis  
75010 PARIS

**Arche** PROMOTION  
59 rue de Provence TSA 50033  
75437 PARIS Cedex 09

NOTA :  
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des contraintes techniques rencontrées lors de la réalisation. Les côtes et surfaces sont données sous réserve des impératifs d'ordre technique, administratifs ou de tolérance d'exécution.  
Les canalisations, barbacanes, descentes d'EP, retombées, soffites, faux-plafonds, poutres, trappes de visites sur les gaines techniques ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. La hauteur sous soffite, faux plafond ou poutre est de 2m minimum.  
Les équipements électriques sont positionnés à titre indicatif.  
La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

Radiateurs - la position et la dimension des corps de chauffe est donnée à titre indicatif et doit être validé par le BET fluide avant exécution.

